



Déclaration Liminaire Comité Social d'Administration du 1^{er} février 2024

Le 16 janvier dernier, le Président de la République s'est enorgueilli d'avoir réimplanté des trésoreries sur le terrain. Quelle ne fût pas la colère des agents de la DGFIP d'entendre un tel mensonge. Depuis 2019, l'ensemble des trésoreries mixtes ont été supprimées, soit plus de 1500, et environ 500 Services de gestion comptables les ont remplacées, éloignant toujours plus les usagers des services de la DGFIP, et les agents de leurs lieux de vie. Soit le président a fait preuve de mauvaise foi, soit son ignorance sur le sujet aurait dû l'encourager au silence.

La vérité est que le président et ses gouvernements ont organisé le désengagement de l'État en matière de services publics de proximité.

Une autre déclaration du Président de la République concerne les fonctionnaires et parmi eux les agents de la DGFIP : la rémunération au mérite. Nous ne savons que trop ce qui se cache autour de la prétendue méritocratie : des parties de salaires aléatoires, des rémunérations discriminatoires, contraires au principe d'égalité et source d'iniquité dans le service rendu aux usagers.

Ne laissons pas croire aux agents que cela sera fait avec des abondements budgétaires ! La prime au mérite, ce n'est pas plus d'argent, mais une autre répartition. Autrement dit des gagnants et des perdants, avec un arbitraire certain !

Dans son message aux agents du 12 janvier, Jérôme Fournel indique que « *Des négociations indemnitaires ont débuté fin 2023 et j'espère qu'elles pourront se conclure favorablement en ce début 2024. Elles traduiront là aussi la reconnaissance de vos efforts et votre engagement au quotidien au service de notre pays.* » C'est bien le même Jérôme Fournel qui a démarré ces négociations en novembre en proposant à ses agents 3 points d'ACF, soit 46 centimes bruts d'augmentation par jour... En termes de « reconnaissance de nos efforts et de notre engagement », le message est clair !

A titre de comparaison, plusieurs négociations collectives se sont tenues récemment dans différentes administrations et ont permis d'aboutir aux résultats suivants : nos collègues de la DGCCRF ont obtenu 60 € par mois, ceux des Douanes 110 €, ceux de la Santé 180 € et ceux de l'Intérieur 200 €. Les négociations ont repris, à la suite de la décision unilatérale du DGFIP de les interrompre, le 29 janvier.

L'intersyndicale au complet de la DGFIP revendique :

- **La revalorisation à 200 € mensuels de l'Indemnité Mensuelle de Technicité inchangée depuis 2017, avec application du taux normal de pension civile, soit 11,1 % au lieu de 20 % actuellement ;**
- **La revalorisation de la valeur du point ACF inchangée depuis 2009 ;**
- **L'attribution de 40 points d'ACF pour l'ensemble des personnels ;**
- **Le refus de tout dispositif de rémunération au mérite y compris pour les cadres intermédiaires ;**
- **La revalorisation à 50 euros mensuels de l'allocation forfaitaire de télétravail ;**
- **La revalorisation des remboursements de frais ;**
- **La revalorisation de la prime de rendement inchangée depuis 2017 ;**
- **L'adaptation des ACF expertise, sujétions ou encadrement au regard de l'évolution des structures et des missions exercées par les agents de la DGFIP.**